



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**SAINT PYTHON LE :**  
**LE MAIRE DE LA COMMUNE**

DEPARTEMENT DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON DE CAUDRY

-----  
COMMUNE DE  
59730 SAINT PYTHON

-----  
Tél : 03.27.37.35.48

Fax : 03.27.74.22.09

Mail : [mairie.python@wanadoo.fr](mailto:mairie.python@wanadoo.fr)

**CONCESSIONS FUNERAIRES**  
**2<sup>ème</sup> Phase – 2<sup>ème</sup> PROCES VERBAL**  
**CONSTAT D'ABANDON**

Le Jeudi 21 Février 2019 à 14h00

Nous, Georges FLAMENGT, Maire de la Commune de Saint Python

Assisté de Monsieur Joël BLAS, Adjoint au Maire et Monsieur Jacques CHATELAIN, Agent Technique

Vu les articles R.2223-12 a R 2223-14 du code général des collectivités territoriales

Compte tenu de l'expiration du délai de 3 ans faisant suite à la notification du 1er Procès-Verbal de constatation d'abandon.

Nous avons constaté qu'aucune des concessions mentionnées ci-dessous (état annexé au premier procès-verbal) n'a fait l'objet d'une remise en état.

N° concession	Date concédé	Famille	DUREE
1	8/04/1851	LESNE Eugène JB	Perpétuité
6	19/04/1865	DELHAYE LEDIEU	Perpétuité
7	14/09/1866	BANTEGNIE Philippe Vve	Perpétuité
12	8/10/1868	BANTEGNIE Iréné	Perpétuité
14	30/08/1872	DEFER	Perpétuité
15	20/02/1873	DELOGE Constant DELOGE	Perpétuité
19	30/08/1875	MANET VVE RICHEZ	Perpétuité
20	04/12/1876	BANTEGNIE HOURIER	Perpétuité
21	04/12/1876	ROBERT - BRACQ	Perpétuité
24	29/05/1878	Mme CANONNE Vve	Perpétuité
34	7/10/1885	MME GLACET née TOUDEUR	Perpétuité
37	22/03/1887	Mme Vve LEFEBVRE	Perpétuité
41	25/04/1888	BANTEIGNIE LEMAIRE Alfred	Perpétuité
43	2/05/1888	BOUEZ DELOGE Célestin	Perpétuité
45	25/08/1888	LANSELLE PAYEN VVE	Perpétuité
53	10/10/1891	GILLIARD Henri	Perpétuité
55	16/06/1894	BRISSET Auguste	Perpétuité
62	26/07/1898	BANTEIGNIE Aimé Louis	Perpétuité
68	21/07/1901	SANTERRE Sophie	Perpétuité
70-93	14/06/1902	REMY BLAS	Perpétuité

	18/10/1909	REMY BLAS	perpétuité
72	25/03/1904	BANTEGNIE Eustache	Perpétuité
73	15/04/1904	NIGEON HILAIRE	Perpétuité
84	06/12/1907	JOUNIAUX Auguste	Perpétuité
87	29/07/1908	GRESILLON - CARPENTIER	Perpétuité
88	17/08/1908	LEMPEREUR Jules	Perpétuité
95	16/11/1909	BREDA LECLERCQ	Perpétuité
106	09/10/1919	DOUAY VITRANT	Perpétuité
110	26/02/1920	VVE LANTOINE BLANCHET	Perpétuité
113	29/03/1920	HAYE REMY	Perpétuité
115-152	05/07/1920 17/02/1926	WOINT AUGUSTE WOINT SENOC	Perpétuité
117	26/10/1920	MONTAYE TORDOIR	Perpétuité
131	20/02/1923	FOREST - DELOGE	Perpétuité
132	20/02/1923	MANET - TONDEUR	Perpétuité
188	20/09/1930	MANET Céline	Perpétuité
206	22/06/1932	THUILLIEZ HENRY	Perpétuité
304	23/04/1945	PAYEN CELLIEZ VVE	Perpétuité

Il en résulte, que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et nous constatons de nouveau, l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec les témoins, suivant l'article L 361-17 : si, un mois après cette publication, la concession est toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal pour la reprise des concessions.

Etabli à .....16.....heure(s).....00.....

Nous avons clos le présent procès- verbal qui, après lecture, a été signé avec nous par:  
Georges FLAMENGT, Maire de la Commune de Saint Python.

le 21.02.2019

Le Maire,  
G. FLAMENGT

